



ATTENTION ! LES COMPTEURS ELECTRIQUES LINKY ARRIVENT A MEAUX, DANS SON AGGLOMERATION ET SES ENVIRONS FIN 2016 ET DEBUT 2017 !!!

ENSEMBLE, REFUSONS CES COMPTEURS DANGEREUX POUR LA SANTE ET INUTILES POUR LE CONSOMMATEUR

Vous avez ou allez recevoir un courrier de ENEDIS (anciennement ERDF) vous annonçant le remplacement prochain de votre compteur par un compteur « **LINKY** ». Ces compteurs Linky émettent **en permanence** des radio-fréquences CPL (courant porteur en ligne) de 63-75 KHz, reconnues comme **potentiellement cancérigènes** par le Centre International de Recherche sur le Cancer (C.I.R.C.), qui dépend de l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.). Des ondes électromagnétiques, suivant les fils de cuivre (non blindés en France) seront émises partout à l'intérieur de chez vous le long des cloisons (jusqu'à votre lampe de chevet !).

Ce n'est pas pour rien si déjà **plus de 310 communes françaises ont pris des délibérations pour refuser ces nouveaux compteurs Linky sur leur territoire**, dont par exemple Dieppe, Caen, Aix-en-Provence, Le Tréport, Bagnolet, Fontenay-sous-Bois, Yerres, Melun ou encore Neumontiers-Chauconin... Vous constaterez que ces communes ont des sensibilités politiques très diverses car la préservation de la santé des habitants concerne tous les maires, ceux qui veulent en tout cas prendre leur responsabilité pour protéger la population de leur territoire.

Les effets potentiellement graves sur la santé de ces nouveaux compteurs sont tels qu'aucune assurance n'a accepté d'assurer ERDF pour les risques potentiels causés sur la santé par ces compteurs, ce qui en dit long sur les risques sanitaires envisagés...

Ce n'est pas pour rien non plus que ce type de compteur électrique **Linky a été refusé** pour les ménages **en Allemagne, en Belgique** par exemple. Au Québec, l'on démonte de pareils compteurs en ce moment.

Ces compteurs ne sont pas garants de tarifs plus intéressants, bien au contraire. Après avoir étudié finement avec ces appareils nos consommations, **les tarifs vont se complexifier pour être plus chers** à chaque fois que nous avons besoin d'électricité. Vous avez déjà pris le TGV et constaté le casse-tête des tarifs, jamais au bénéfice du consommateur. Ce sera exactement la même chose après Linky pour l'électricité. La pose des **compteurs ne permet pas non plus de faire des économies d'énergie** (moins de 1% selon les études belges par exemple).

Ne vous laissez pas intimider : vous avez **le droit de refuser ces compteurs Linky car rien dans la loi Européenne ni française ne les rend obligatoires**, contrairement à ce que disent Enedis et ses sous-traitants. Ces derniers sont payés au compteur et leur prime augmente quand ils en installent plus par jour. Ils n'en sont donc pas à une inexactitude ni menace près pour parvenir à leurs fins.

Pour agir : envoyez la lettre de refus individuelle qui est sur notre site en RAR à ENEDIS. **Ne pas prendre de RV avec les installateurs et ne pas ouvrir si les compteurs sont à l'intérieur de chez vous** (maison ou appartement) : ils n'ont évidemment pas le droit de violer votre domicile. **Vous ne risquez rien, aucun surcoût de déplacement ou de relève par la suite** : Enedis (ERDF) n'a pas le droit de le faire car cela n'est tout simplement pas prévu par la Loi.

C'est bien votre Maire qui est propriétaire des compteurs et pas Enedis, Ceci est vrai même si votre commune fait partie d'un syndicat d'électricité car la commune garde cette propriété inaliénable de ses ouvrages, même dans ce cas. **Demandez donc aussi à votre commune de prendre une délibération pour refuser le changement des compteurs électriques qui lui appartiennent sur son territoire** (voir lettre-type sur notre site).

Le Collectif : Stop-linky-meaux-Nord77.fr